



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM2026-7

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 08/01/2026

Notifiée aux élus le : 08/01/2026

Date de l'affichage : 08/01/2026

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET DU CCAS – EXERCICE 2026

SÉANCE MERCRIDI 14 JANVIER 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le QUATORZE JANVIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 janvier 2026 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Claude CAMPOS à Marielle NEPOTY
Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN
Cédric BONATO à Joachim RAMS Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Janine LHUILLIER

Rapporteur : Régis VIANET, conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal qu'afin d'assurer la continuité du service public de l'action sociale, il s'avère nécessaire d'anticiper et de valider avant le vote du budget primitif 2026, le principe de l'attribution au CCAS de la ville d'Aigues-Mortes d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026, destinée notamment à contribuer à la couverture de ses charges de personnel.

Il est proposé de fixer le montant total de cette subvention à **544 200 €**, (cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros), identique à celui de l'an passé, montant qui fera l'objet d'une inscription au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 voté lors du prochain municipal courant avril 2026

- Le versement de cette subvention se fera par fractions mensuelles selon les modalités définies ci-après :

○ Janvier 2026	45 350.00 €
○ Février 2026	45 350.00 €
○ Mars 2026	45 350.00 €
○ Avril 2026	45 350.00 €
○ Mai 2026	45 350.00 €
○ Juin 2026	45 350.00 €
○ Juillet 2026	45 350.00 €
○ Août 2026	45 350.00 €
○ Septembre 2026	45 350.00 €
○ Octobre 2026	45 350.00 €
○ Novembre 2026	45 350.00 €
○ Décembre 2026	45 350.00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre au CCAS au titre de l'année 2026, pour un montant prévisionnel fixé à **544 200 €**, (cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros), selon les conditions et les mensualités décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire d'Aigues-Mortes
Et par délégation




Christophe BARONI
Directeur général des services

Résultats du vote :

Délibération 2026-7	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET DU CCAS – EXERCICE 2026	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication